

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE LUTTERBACH  
DE LA SÉANCE DU 15 DÉCEMBRE 2014**

L'an deux mille quatorze, le quinze décembre, à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de Lutterbach s'est réuni à l'Espace Associatif – 7 rue des Maréchaux – après convocation légale, **sous la présidence de Monsieur Rémy NEUMANN, maire.**

**Présents :** Pascal IMBER, Evelyne WILHELM, Céline GERBEAUX, Jean-Pol MARJOLLET, Jean-Paul WEBER, adjoints, Henri NOBEL, Chantal GRAIN, Mattéo GRILLETTA, Martine BANCELIN, Nathalie VOLTZ-DEGLIN, Jean-Pierre EHRET, Vincent SCHERRER, conseillers municipaux délégués, Michèle HERZOG, Andrée TALARD, Ghislaine SCHERRER, Thomas DREYFUS, Joseph SCHWEBLEN, Jacky BORÉ, Michel DANNER, Roland KRIEGEL, Gabriel KLEM, Maurice BABILON, Benoît MÉNY et Noël MILLAIRE, conseillers municipaux.

**Les conseillers ci-après étaient excusés et avaient délégué leur mandat :** Frédéric GUTH à Rémy NEUMANN, Odile FOURNIER à Jean-Pierre EHRET et Sophie SCHMITT à Gabriel KLEM.

**Absente non représentée :** Maëlle CARABIN.

Le maire salue les membres du conseil municipal ainsi que les auditeurs présents et la presse. Il donne lecture des procurations qui lui ont été remises.

Le conseil désigne Francis WIRA, directeur général des services, comme secrétaire de séance. Ce dernier sera assisté techniquement par Régine MENUDIER.

Avant de passer à l'ordre du jour, Monsieur le Maire remercie les conseillers municipaux et leurs conjoints présents pour l'aide apportée à la fête de Noël des seniors qui s'est déroulée samedi le 13 décembre. Il ajoute : « C'était une première pour notre équipe et je crois que tout le monde était satisfait. Je tiens encore une fois à remercier officiellement Evelyne Wilhelm qui a organisé cette manifestation de main de maître et a su mobiliser l'ensemble des troupes, y compris nos collègues de l'opposition qui sont venus nous donner un coup de main. »

**ORDRE DU JOUR :**

**1. DIRECTION GENERALE**

- 1.1 APPROBATION DES PROCÈS VERBAUX DES RÉUNIONS PUBLIQUES DES 22 ET 29 SEPTEMBRE 2014
- 1.2 DÉCISIONS DU MAIRE PRISES EN VERTU DES DÉLÉGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL (article Néant)
- 1.3 INFORMATIONS PORTÉES À LA CONNAISSANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
  - 1.3.1 Communication du rapport de la Chambre Régionale des Comptes concernant la SERM

- 1.4 AFFAIRES INTERCOMMUNALES
  - 1.4.1 Approbation des statuts du SIFOREM
- 1.5 ENSEIGNEMENT
  - Néant
- 1.6 AFFAIRES GÉNÉRALES
  - Néant
- 2. SERVICE ACTION SOCIALE ET SOLIDARITE
  - 2.1 Avance sur la subvention 2015 à l'association INSEF
  - 2.2 Avance sur la subvention 2015 à l'association INSEF-INTER
  - 2.3 Avance sur la subvention 2015 au CCAS
- 3. SERVICE RESSOURCES
  - 3.1 FINANCES
    - 3.1.1 Taux d'imposition des taxes locales pour l'exercice 2015
    - 3.1.2 Montant de la surtaxe sur le prix de l'eau pour 2015 (part communale)
    - 3.1.3 Approbation du Budget Primitif 2015 de la Commune de Lutterbach
    - 3.1.4 Approbation du Budget Primitif 2015 du service Eau de Lutterbach
    - 3.1.5 Vote des tarifs communaux pour 2015
    - 3.1.6 Crédits scolaires et subventions aux coopératives scolaires pour 2015
    - 3.1.7 Décision modificative n° 4 du Budget Commune 2014
  - 3.2 SUBVENTIONS
    - 3.2.1 Avance sur la subvention 2015 à l'Amicale du personnel communal de Lutterbach
    - 3.2.2 Subvention pour un gala compétition Muaythai
    - 3.2.3 Subvention pour la participation au 4L Trophy 2015 (annule et remplace la délibération du 29/09/2014)
    - 3.2.4 Subvention 2014 à l'association « l'Aire-Mômes »
    - 3.2.5 Subvention pour séjour scolaire au collège René SCHIKELE
  - 3.3 PERSONNEL
    - Néant
- 4. SERVICE TECHNIQUE
  - 4.1 Convention avec le Service des Eaux de la Ville de Mulhouse
  - 4.2 Convention de conseil en énergie avec l'ALME
  - 4.3 Acquisition et incorporation dans le Domaine Public d'une parcelle rue du 11 Novembre (M. Memheld)
  - 4.4 Acquisition et incorporation dans le Domaine Public d'une parcelle rue du 11 Novembre (Association « La Pierre et l'Enfant »)
- 5. SERVICE ANIMATION
  - Néant
- 6. DIVERS

## 1. DIRECTION GÉNÉRALE

### 1.1 APPROBATION DES PROCES VERBAUX DES RÉUNIONS PUBLIQUES DES 22 ET 29 SEPTEMBRE 2014

Les procès-verbaux des réunions publiques des 22 et 29 septembre 2014 sont approuvés à l'unanimité et signés, Benoît MÉNY ayant signalé que Maurice BABILON et lui-même ne

participeront pas au vote étant donné qu'ils ne siégeaient pas encore au conseil municipal lors de ces deux séances.

## **1.2 DÉCISIONS DU MAIRE PRISES EN VERTU DES DÉLÉGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL (ARTICLE L 2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES)**

*Néant*

## **1.3 INFORMATIONS PORTÉES À LA CONNAISSANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**

### *1.3.1 Communication du rapport de la Chambre Régionale des Comptes concernant la SERM*

**Monsieur le Maire** : « Notre commune n'a pas de remarques particulières à formuler sur ce rapport, je rappelle simplement que nous faisons partie des actionnaires minoritaires de la SERM et que nous entretenons de bonnes relations de travail avec cet organisme. Nous faisons partie de l'assemblée spéciale qui réunit les « petits associés » et la Chambre Régionale des Comptes a souhaité que les petits associés aient les mêmes informations que les grands, ce qui est le cas depuis que je représente la commune à la SERM. »

**Noël MILLAIRE** : « Il est très intéressant de constater que la Cour des Comptes relève un certain nombre de choses qui ne sont pas du domaine du détail et j'invite mes collègues qui n'auraient pas lu ce rapport, à le faire. Je vous remercie pour cette communication. »

**Monsieur le Maire** souligne que ce rapport est communiqué à titre d'information à l'ensemble des communes actionnaires de la SERM.

**Par courrier du 25 novembre 2014, le Président de la Chambre régionale des comptes d'Alsace a adressé au maire ses observations définitives des comptes de la Société d'Équipement de la Région Mulhousienne (SERM).**

**Ce rapport doit être communiqué aux assemblées délibérantes des collectivités détenant une partie du capital de la société, conformément aux dispositions de l'article L 24365 du Code des juridictions financières, après quoi il sera communicable de plein droit à toute personne qui en fera la demande.**

**Le conseil municipal est prié de prendre connaissance du rapport.**

## **1.4 AFFAIRES INTERCOMMUNALES**

### *1.4.1 Approbation des statuts du SIFOREM*

**Jean-Paul WEBER** : « Il est assez extraordinaire de constater que le SIFOREM n'avait pratiquement pas de statuts. Cela ne m'étonne cependant pas dans la mesure où, lors de la première réunion à laquelle j'ai assisté, après avoir longuement entendu parler de mètres cubes, de coupes, de scieries etc, j'ai dit avoir l'impression d'être tombé dans un club de marchands de bois et la moitié de la salle a applaudi. J'ai ajouté le SIFOREM risque de disparaître si sa seule préoccupation est la coupe de bois et qu'il faudrait également penser à

replanter. Mais ils ne s'occupent pas de cela et gèrent uniquement les coupes de bois ainsi que sa commercialisation. »

Monsieur Weber passe ensuite le contenu des statuts en revue.

**Lors de la réunion du 20 novembre 2014, le comité du SIFOREM a validé ses nouveaux statuts.**

**Il convient de même de les faire approuver par les communes membres du Syndicat.**

**Après lecture, le conseil municipal approuve les nouveaux statuts du Syndicat Intercommunal Forestier pour la Commercialisation du Bois de la Région Mulhousienne, dit SIFOREM.**

**Cette délibération est approuvée à l'unanimité.**

## **1.5 ENSEIGNEMENT**

*Néant*

## **1.6 AFFAIRES GÉNÉRALES**

*Néant*

## **2. SERVICE ACTION SOCIALE ET SOLIDARITE**

### *2.1 Avance sur la subvention 2015 à l'association INSEF*

**Afin de permettre le bon fonctionnement de l'association INSEF en début d'année, le conseil municipal décide lui attribuer une subvention, au titre d'avance, de 12 500.- €.**

**Le Conseil Général, qui finance aussi largement les activités d'insertion mises en œuvre par l'association INSEF, verse la première partie de sa subvention annuelle en avril.**

**Cette subvention de la commune permettra à l'association de poursuivre son travail auprès des personnes en recherche d'emploi, notamment par le biais du chantier professionnel d'insertion.**

**Il s'agit donc d'une avance sur le programme d'ensemble de l'année 2015, qui sera versée avant l'élaboration et la signature de la convention annuelle. Cette dernière précisera les objectifs d'actions et les obligations des parties. Le versement de la subvention définitive, au titre de l'année 2015, s'effectuera après la signature de cette convention.**

**Cette dépense, soit 12 500.- €, sera imputée au compte 6574-5 du budget Commune 2015.**

**Cette délibération est approuvée à l'unanimité des votants, Michèle Herzog, membre du conseil d'administration, et Thomas Dreyfus, responsable de la structure, ne prenant pas part au vote.**

## 2.2 Avance sur la subvention 2015 à l'association INSEF-INTER

L'association INSEF-INTER donne l'opportunité à des personnes en recherche d'emploi de la commune, de se confronter à nouveau au monde du travail par le biais de mises à disposition auprès de particuliers principalement.

Pour favoriser, en début d'année 2015, la continuité de l'accompagnement socioprofessionnel assuré par l'association intermédiaire INSEF-INTER auprès de ces personnes, le conseil municipal décide de lui attribuer une avance de 4 000.- €. Cette subvention représente une avance sur le programme d'ensemble de l'année 2015 et sera versée en tout début d'année.

Une convention précisant les objectifs d'actions et les obligations des parties sera élaborée et signée par la suite, avant le versement de la subvention définitive, à intervenir au titre de l'année 2015.

Cette dépense, soit 4 000.- €, sera imputée au compte 6574-5 du budget Commune 2015.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des votants, Michèle Herzog, membre du conseil d'administration, et Thomas Dreyfus, responsable de la structure, ne prenant pas part au vote.

## 2.3 Avance sur la subvention 2015 au CCAS

Le conseil municipal décide d'attribuer au CCAS une avance sur la subvention de l'année 2015 pour lui permettre de faire face aux frais inhérents à ses compétences et pour assurer ses frais de fonctionnement. Le montant définitif à attribuer pour équilibrer le budget du CCAS sera proposé auprès le vote du budget primitif au CCAS.

Cette dépense, soit 20 000.- €, sera imputée au compte 657362-0 de l'exercice 2015.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité

## 3. SERVICE RESSOURCES

### 3.1 FINANCES

#### 3.1.1 Taux d'imposition des taxes locales pour l'exercice 2015

Suite aux différents équilibrages budgétaires, le conseil municipal décide le maintien des taux des trois taxes locales (taxe d'habitation, taxe sur le foncier bâti et taxe sur le foncier non bâti) pour l'exercice 2015.

	Taux 2014	% variation	Taux 2015
Taxe d'habitation	13,69	-	13,69
Taxe foncière bâti	21,42	-	21,42
Taxe foncière non bâti	77,71	-	77,71

Cette délibération est approuvée à l'unanimité.

### 3.1.2 Montant de la surtaxe sur le prix de l'eau pour 2015 (part communale)

**La surtaxe communale sur l'eau reste fixée à 0,54 € HT par mètre cube pour l'exercice 2015.**

**Cette délibération est approuvée à l'unanimité.**

### 3.1.3 Approbation du Budget Primitif 2015 de la Commune de Lutterbach

**Gabriel KLEM** demande s'il est possible de voter d'une manière séparée l'investissement et le fonctionnement.

**Monsieur le Maire** acquiesce puis donne les points clés permettant de comprendre le Budget Primitif 2015 :

« Je rappelle que l'objectif principal de notre équipe est de respecter le plus possible les engagements pris vis-à-vis de la population pendant la campagne électorale, malgré l'annonce de la forte baisse des dotations de l'État aux communes. Nous avons également une interrogation sur la pérennité de la dotation du fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle qui s'élève à 56 000 € en 2014, somme que nous avons maintenue au budget primitif en espérant qu'elle ne sera pas revue à la baisse.

Au niveau des recettes de fonctionnement, nous avons une revalorisation des bases locatives par l'État qui est anticipée à 0,90 % en 2015, le maintien du taux des taxes locales et le maintien de la surtaxe communale sur l'eau.

En termes de dépenses, nous souhaitons maintenir quoi qu'il arrive, un excédent au budget de fonctionnement qui permettra, hors dotations aux amortissements, de rembourser au moins le capital des annuités de la dette, soit 486 000 € pour 2015, même si l'objectif est bien entendu d'avoir un autofinancement supérieur. Il s'agit d'un minimum que nous devons nous fixer pour ne pas avoir de mauvaises surprises dans le futur, puisque, je vous le rappelle, la dotation de l'État baissera de 115 900 € en 2016 et 2017, avant, nous l'espérons, se stabiliser à partir de 2018.

Toujours en termes de dépenses, des ajustements ont été opérés à la baisse sur un certain nombre de postes. Au niveau des frais de personnel, qui représentent 55 % du budget des charges de fonctionnement, la gestion sera encore plus rigoureuse qu'elle ne l'était dans le passé afin d'arriver à une quasi stabilité des charges.

En ce qui concerne le budget d'investissement, je rappellerai simplement les principaux projets retenus qui démarreront en 2015 :

- Le projet phare sur lequel nous allons investir sur les quatre prochaines années est la rénovation et la mise en conformité de l'école Cassin pour 1 450 000 €. Même si l'année 2015 sera essentiellement consacrée à la phase études et si le chantier ne démarrera vraisemblablement qu'au printemps 2016, nous inscrivons quand même cette somme pour la première phase de l'école Cassin.
- Le deuxième investissement important pour cette année est la première tranche de la voie de contournement du quartier Ouest au Frohmatten qui devrait démarrer cet été et pour lequel nous prévoyons 1 500 000 €. Je rappelle que dans le cadre du projet de Plaine Sportive, il était prévu de réaliser la première partie de cette voie de contournement sur la partie Frohmatten, c'est-à-dire du rond-point de la rue du 20 Janvier jusqu'au Bannwasser. Une subvention de 1 200 000 € avait été obtenue du Conseil Général à cet effet et lors

d'un entretien que nous avons eu avec Monsieur Buttner, le président du Conseil Général, nous avons négocié le maintien de cette subvention.

- Le troisième investissement important est le remplacement du fourgon pompe-tonne des sapeurs-pompiers pour 216 000 €.
- Une deuxième tranche des travaux de rénovation de la cour de l'école maternelle Les Chevreuils est également au programme ainsi que le remplacement de la chaudière et la réfection des toilettes pour un total d'environ 200 000 €.
- L'achat du rez-de-chaussée de l'ancien local OMSAP dans la maison Welterlin-Noël est prévu pour 80 000 € plus quelques frais annexes,
- Un budget prévisionnel de 57 000 € est inscrit pour l'éclairage intérieur de la Basilique dont les travaux devraient être réalisés au premier trimestre 2016.
- Nous avons prévu une rallonge de 56 000 € pour le câblage informatique et la téléphonie de la mairie.
- Le remplacement de la chaudière de la salle des Brasseurs est prévu pour 42 000 € et l'étanchéité du toit pour 40 000 €.
- Les trois lignes suivantes sont avant tout des réserves puisqu'elles dépendent de l'avancée des projets :
  - ⇒ 200 000 € sont affectés à l'ex local ED,
  - ⇒ 200 000 € sont affectés au restaurant de la Brasserie et
  - ⇒ 100 000 € à l'achat de terrains.
- Au niveau du budget Eau 150 000 € sont affectés à la réalisation de travaux eau liés à la voirie au Frohnmatten.

Au niveau recettes, nous enregistrerons :

- 486 000 € de virement de la section de fonctionnement.
- 276 000 € au titre du Fonds de Compensation de TVA.
- Le montant total des subventions obtenues pour les travaux à l'école maternelle Les Chevreuils sera supérieur au prévisionnel de pratiquement 100 000 € et je salue le travail des services techniques et de Fabien Gommenginger en particulier qui a refait des dossiers de demande auprès du Conseil Général, de la Région et de l'ADEME pour obtenir des subventions complémentaires.
- Nous comptons également sur une subvention du Conseil Général pour la voirie du Frohnmatten à hauteur de 900 000 €.
- Concernant les travaux de l'école Cassin, nous n'avons pas encore de notification suite au dossier qui a été déposé au Conseil Général, nous ne l'avons donc pas encore inscrit au budget.
- Un emprunt d'équilibre de 3 millions d'euros est inscrit provisoirement en sachant qu'il y a de fortes chances que nous n'aurons pas à l'utiliser du fait de notre trésorerie pour l'instant encore excédentaire. En effet, les gros travaux de la Plaine Sportive n'ont pas été réalisés et la totalité de l'avance de RFF n'a pas été dépensée. Notre trésorerie est estimée à 2 millions d'euros fin 2014 et nous pourrions en utiliser une partie pour financer des investissements et comme je l'ai dit tout à l'heure, les travaux de l'école Cassin ne démarreront certainement qu'en 2016, nous n'aurons donc qu'une partie d'honoraires d'architectes à payer sur 2015. »

Monsieur le Maire donne ensuite la parole aux intervenants.

**Michel DANNER** : « Monsieur le Maire, les élus du groupe "En Avant Lutterbach" exprimeront un vote favorable pour le budget de fonctionnement malgré quelques divergences et parmi celles-ci :

- le poste « Fêtes et cérémonies » que vous trouviez trop élevé lorsque l'équipe de l'ancien maire était majoritaire, s'élève à 61 200 € contre 45 500 € pour 2014, soit une hausse de 36 %,
- le poste « Autre personnel extérieur (6218) » : les indemnités des sapeurs-pompiers volontaires augmentent de 47 %, passant de 17 000 € à 25 000 €. Pensez-vous qu'il y aura une augmentation des interventions l'année prochaine ? »

**Monsieur le Maire** : « Le poste « Fêtes et cérémonies » a effectivement été augmenté, parce que conformément à notre engagement vis-à-vis de la population, nous avons le souhait d'organiser davantage de manifestations. Nous venons de tester la fête « Brasseurs d'étoiles » qui a connu un succès réjouissant. Nous souhaitons encore la développer et cela nécessite un peu plus de budget. Par contre, nous économisons quasiment 9 000 € avec la suppression des vœux du maire ; cette somme sera affectée au développement d'autres manifestations.

Concernant les indemnités des sapeurs-pompiers, je ne vois pas comment vous arrivez à une augmentation de 47 % par rapport à 2014. Je vous rappelle que lorsque nous sommes arrivés aux affaires de la commune, nous avons affecté une partie de l'enveloppe allouée aux indemnités des élus au poste des sapeurs-pompiers. L'augmentation de 16 000 € à 25 000 € en 2014 a donc été autofinancée en totalité et ce montant n'est pas réévalué en 2015.

Les sapeurs-pompiers ont eu 255 interventions en 2014 et nous avons scrupuleusement respecté le barème officiel du SDIS.

Si vous ramenez les 25 000 € d'indemnités au nombre d'interventions, cela représente un montant d'environ 100 € par intervention pour la sécurité de nos habitants et nous estimons que ce montant n'est pas exagéré.

Je rappelle également que sans la présence d'un corps de sapeurs-pompiers performant à Lutterbach, notre contribution de 86 000 € au SDIS serait pratiquement doublée.

**Noël MILLAIRE** : « Le budget de la commune est un moment important car elle engage notre commune non pas pour un an seulement mais pour plusieurs années. Nous approuverons ce budget car nous sommes d'accord avec la majeure partie des gros investissements. Lors de la campagne municipale de mars dernier, notre premier investissement visait le groupe scolaire René Cassin, vous avez aussi privilégié les écoles et le projet est sur les rails. À ce sujet, je me permets d'insister : ne soyons pas timorés sur les investissements car de notre vivant à tous, je ne pense pas que nous reverrons de nouveaux investissements pour cette école. Passons d'un bâtiment basse consommation, normes en vigueur en 2012 à un bâtiment à énergie positive c'est-à-dire un bâtiment qui produit plus d'énergie qu'il n'en consomme et nous serons en avance sur notre temps. N'oublions pas le préau de l'école maternelle René Cassin dont la rénovation est prévue pour 2017.

Concernant la voie de contournement quartier Ouest, nous en parlons depuis 2001 et nous sommes contents que cette voirie voie le jour pour alléger également la circulation de la rue Poincaré même si ce n'est pas pour tout de suite. Je rappelle que notre groupe était pour la réalisation de la Plaine Sportive mais à minima, soit pour l'équivalent de ce que Réseau Ferré de France nous avait versé, soit 6,7 millions.

Les pompiers maintenant : le fourgon pompe tonne a 27 ans et c'est un investissement qu'il fallait faire. Les pompiers l'attendent avec impatience et nous sommes très heureux que cela se réalise dès cette année.

Mais attention pour la suite, car le désengagement de l'État va engendrer un désengagement boule de neige futur pour la Région qui ne se rend pas encore compte de ce qu'elle aura en moins, du Département et peut-être de la m2A. Attention aux frais de fonctionnement également et vous l'avez souligné, Monsieur le Maire, sur la possible augmentation de ces frais de fonctionnement. »

**Monsieur le Maire :** « Je n'ai pas grand-chose à ajouter puisque vous votez le budget et que nous partageons les points que vous avez soulevés.

Concernant le bâtiment de l'école Cassin, le fait que nous soyons obligés de faire des études un peu plus longues que prévu nous permettra de bien réfléchir à toutes les questions. Je vous rappelle qu'il s'agit d'un bâtiment qui date de 1933 et je ne peux pas vous promettre aujourd'hui de le transformer en un bâtiment à énergie positive, mais toutes les possibilités en termes d'économie d'énergie ou d'utilisation d'énergies nouvelles seront étudiées.

Quant à la voie de contournement, je précise qu'il s'agit de la première tranche, la route ne sera donc pas encore ouverte. Elle ira de la rue du 20 Janvier jusqu'au Bannwasser et la deuxième partie sera réalisée si un jour les choses se débloquent au niveau du Guthusermatten. Je salue votre participation au vote de ce budget. »

**Roland KRIEDEL** intervient à propos du rachat du local de l'immeuble Welterlin-Noël et fait remarquer qu'à une époque la m2A envisageait de reprendre le rez-de-chaussée de cet immeuble pour une extension du périscolaire. Il remarque l'investissement important qui sera engagé et demande quel usage en sera fait. Concernant la voie de contournement, Roland Kriegel pense qu'il aurait été plus raisonnable de surseoir à la construction d'une route sans issue et d'attendre la réalisation du projet du Guthusermatten. Il conclut en signalant que la voie de contournement se fera dans une zone inondable.

**Monsieur le Maire :** « Je vois vous avez toujours de l'humour Monsieur Kriegel !

Nous avons attiré l'attention, lors de la concrétisation du projet du bâtiment périscolaire/locaux associatifs, sur le fait que la partie périscolaire nous paraissait trop juste. Effectivement, le périscolaire a eu beaucoup de succès et il y a aujourd'hui une problématique de cohabitation entre les enfants de l'école maternelle Cassin et ceux de l'école élémentaire. La m2A a mené une étude pour une éventuelle extension du périscolaire au rez-de-chaussée de l'immeuble Welterlin/Noël, mais en raison du coût annoncé pour la rénovation et les mises aux normes, elle a abandonné le projet.

Il se trouve qu'entre-temps le propriétaire est venu nous voir avec une proposition de prix très intéressante. Nous avons souhaité utiliser cette opportunité pour acheter ce local, tout en sachant que des travaux de mise en conformité seront nécessaires. Nous n'avons pas encore d'objectifs concernant son affectation, même si des pistes existent comme par exemple le déplacement du centre de soins rue des Maréchaux qui est en très mauvais état. Nous avons beaucoup plus de demandes que d'offres en termes de locaux communaux, croyez-moi nous saurons quoi en faire. »

**Pascal IMBER** ajoute que la situation de ce local, tout à côté de la mairie, le rend d'autant plus intéressant et qu'il s'agit d'une opportunité à ne pas manquer.

**Monsieur le Maire :** « Vous avez également parlé de la première tranche du contournement du quartier Ouest ; il est vrai que l'idéal aurait été de réaliser le tout en même temps. Je vous rappelle qu'une importante subvention a été obtenue du Conseil Général par l'ancienne municipalité, nous l'avons d'ailleurs saluée, portant sur la réalisation de la voirie de la Plaine Sportive et sur l'agrandissement du rond-point de la rue du 20 Janvier. Or, si ces travaux ne sont pas faits dans les deux années qui viennent, il y a de fortes chances que le

Conseil Général supprime purement et simplement cette subvention, notamment en raison de la baisse des dotations de l'État qui impactent également les régions et les départements, Monsieur Millaire vient de l'évoquer.

Comme les travaux à l'école Cassin sont décalés, nous profitons de cette opportunité de calendrier, en sachant que parallèlement nous ferons tout pour que les projets au Guthusermatten avancent le plus vite possible. Une moitié de la voirie sera ainsi déjà en place et il ne reviendra peut-être pas à la commune de financer la seconde moitié le jour où le projet du Guthusermatten se réalisera. »

**Maurice BABILON** : « Je voudrais revenir rapidement sur la question du fourgon pompe-tonne qui avait été évoquée lors du débat d'orientation budgétaire. Vous prévoyez une somme de 216 000 €, or nous avons fait une proposition pour l'achat d'un FPT au coût de 185 000 € TTC, soit une économie de 31 000 €. J'ai également des sources au SDIS et au CODIS, en tant que référent et expert consultant dans un autre domaine, et il m'a été confirmé qu'un véhicule de moindre capacité suffirait largement. Nous regrettons que cette piste n'ait pas été étudiée et nous étonnons qu'aucune recette liée à la vente de l'ancien FPT à faible kilométrage ne figure au budget. »

**Monsieur le Maire** : « Je vous rappelle qu'il s'agit d'un budget primitif et je me suis engagé à réunir une commission pour l'acquisition de ce FPT où l'opposition aura toute sa place. Le corps local des sapeurs-pompiers a fait une première étude qui, à priori, a été validée par un certain nombre de techniciens du SDIS et pour l'instant, nous inscrivons 216 000 €. Or, si la commission, après réflexion et travaux, nous annonce qu'il existe un FPT moins cher et remplissant toutes les fonctions nécessaires pour notre commune, je serai le premier à applaudir des deux mains. A priori ce n'est pas le cas.

Concernant la revente du FPT actuel, je vous rappelle qu'il a 27 ans, qu'il est en piètre état et que c'est pour cette raison qu'il doit être remplacé. D'autre part, afin d'en limiter le coût d'achat, le nouveau FPT réutilisera la quasi-totalité de l'équipement du FPT actuel. Il ne restera plus que la carcasse et la mécanique qui est défectueuse. Nous négocierons bien entendu une reprise lors de l'achat du nouveau véhicule, mais honnêtement je ne me fais pas trop d'illusions, nous n'en retirerons pas grand-chose. »

**Henri NOBEL** : « Je suis surpris, Monsieur Babilon, qu'on vous ait dit au SDIS qu'il ne fallait pas de FPT, car j'ai moi aussi questionné des gradés, des gens compétents dans leur domaine et ils m'ont tous dit très clairement que ce serait une erreur que d'acheter un fourgon pompe-tonne léger. Un FPTL a capacité de 1500 litres et on ne parle pas de tolérance de 500 litres parce que c'est totalement impossible. En effet, un fabricant n'augmente pas ou ne diminue pas la taille de sa citerne. Le FPT contient 3000 litres et le FPTL 1500 litres. Je suis surpris que Monsieur Kriegel, en tant qu'ancien pompier, veuille prendre le risque, pour économiser quelques milliers d'euros, de ne pas pouvoir sauver une vie, car 1500 litres sont épuisés en trois minutes et 3000 litres en six minutes. Entre 3 minutes et 6 minutes on peut arriver à sauver une vie. Je suis tout simplement surpris de cette remarque. J'ai également questionné le capitaine Strauss à Heimsbrunn qui a un FPTL : il a bondit lorsque je lui ai dit qu'on envisageait d'acheter un FPTL en me répondant que c'était une hérésie totale. D'autre part, nous ne pourrions pas réutiliser tous les équipements du FPT actuel, ce qui entraînerait une dépense supplémentaire. Vous savez également que la subvention du SDIS est de 30 000 € environ pour un FPT et nettement moindre pour un FPTL. Notre population augmente d'année en année et le fourgon est un investissement sur 20 voire 25 ans. Je ne comprends pas pourquoi vous ne voulez pas que nous nous dotions de moyens plus importants, à la pointe, et suis sidéré qu'en tant qu'ancien pompier vous réagissiez comme cela. »

**Roland KRIEDEL** : « Comme Monsieur le Maire l'a annoncé, nous aurons l'occasion d'en discuter au sein d'une commission ad hoc. Par contre, je ne peux pas vous laisser faire vibrer la

corde sensible en laissant entendre que nous mettons des vies en jeu. J'étais pompier de métier et croyez-moi, nous ne jouons pas sur la sécurité. Vous prenez l'exemple du capitaine Strauss, que je connais très bien, et je peux vous dire que Heimsbrunn ne peut pas être comparé à Lutterbach, de par leur nombre d'habitants comme de par leur situation géographique. En cas de gros problème, les pompiers de Mulhouse peuvent venir chez nous en renfort en très peu de temps alors qu'il leur faut 15 minutes pour se rendre à Heimsbrunn. Je propose que nous arrêtions là ce débat pour ce soir et que nous discutons sur les termes et les capacités d'un fourgon en commission. »

**Gabriel KLEM** résume en disant que le but de l'équipe En Avant Lutterbach n'est pas de mettre la population en danger et indique que l'équipe votera pour le budget de fonctionnement mais contre le budget investissement en raison de divergences au niveau de certains choix d'investissements.

**Monsieur le Maire** : « Monsieur Klem, si vous le permettez, j'aimerais que vous soyez un peu plus précis dans votre vote négatif, quels sont, d'après vous, les investissements que nous ne devrions pas réaliser ? »

**Gabriel KLEM** : « Nos deux points de divergence portent sur la Plaine Sportive, compte-tenu des incidences par rapport aux locaux du tennis et du foot qui ne nous appartiennent plus, ainsi que sur les travaux à la Basilique concernant lesquels trouverions plus logique de commencer par la réfection de la couverture avant d'attaquer l'électricité. »

**Monsieur le Maire** : « Je vous ai adressé une copie du courrier de RFF qui nous confirme qu'ils ne nous verseront pas un centime de plus, étant donné que l'État leur a « coupé les vivres » concernant le projet du TGV Rhin-Rhône. Nous ne pouvons donc pas faire semblant de ne pas avoir cette information et j'aimerais que vous me disiez avec quel argent nous pourrions réaliser le projet de Plaine Sportive. »

**Gabriel KLEM** : « C'est un point que nous avons bien étudié et nous vous remercions pour la transmission de tous les éléments. Nous nous interrogeons à plus d'un titre : le jour où les bâtiments seront détruits, dans 5, 10 ou 15 ans, les coûts de construction auront fortement augmenté, les études seront totalement obsolètes et nous nous trouverons dans une impasse. D'autre part, il me semble que l'audit de Maître Céréja a oublié la clause suspensive que constitue l'obtention du permis de construire. Je me mets à la place de RFF qui a dit un jour : "Municipalité de Lutterbach, vous n'avez pas tenu vos engagements, l'article 10 de notre convention de financement n'est pas respectée, nous freinons tout court." Je pense que le foot et le tennis se trouveront dans une situation très délicate dans quelques années, surtout le tennis qu'il est urgent de mettre aux normes. Monsieur Juncker, le président de la commission européenne, veut relancer le projet de train rapide vers Barcelone. Si cela devait se réaliser dans cinq ans, et sans nouveau financement de RFF, je ne vois pas comment nous pourrions reconstruire ces bâtiments. »

**Pascal IMBER** : « Je précise que la convention ne prévoyait pas que RFF puisse arrêter les travaux d'investissement de cette LGV Est, ni qu'en cas de suspension des travaux il existait une possibilité de report. Nous sommes donc sur un pied d'égalité pour négocier et je pense que l'intérêt des deux parties est de trouver un compromis. C'est bien ce que laissent entendre les courriers échangés et la suspension des travaux est prévue jusqu'au-delà de 2030. »

**Monsieur le Maire** : « La convention stipule bien que l'enveloppe prévisionnelle sera réajustée, le cas échéant. Là où vous avez raison, et c'est pour cela que nous étions surpris par la manière dont le dossier a été traité, c'est qu'effectivement si le projet RFF ne voit le jour que dans 15, 20 ou 30 ans, il est clair que toutes les études seront à reprendre en intégralité. Je comprends

d'autant moins le fait que l'ancienne municipalité ait poursuivi sur sa lancée, alors qu'elle savait depuis début 2014 que RFF gelait son projet. Tout l'objet de la négociation sera de préserver l'avenir aussi bien du côté de RFF que du nôtre. La condition sine qua non de la signature de la convention est bien entendu la prise en compte de la revalorisation des coûts de reconstruction. Nous attendons une première proposition du service juridique de RFF et je le répète, je préfère un bon compromis pour la commune et un bon avenant plutôt que d'engager un procès contre RFF. »

**Gabriel KLEM** : « Nous écoutons avec attention ce qui a été dit et il est vrai qu'il faut être très prudent. Je pense malgré tout que s'il n'y avait pas eu d'erreur administrative et si nous avions démarré les travaux, RFF aurait dû suivre au niveau du financement, cela me semble indiscutable. L'avenant devra certes tenir compte de la reconstruction des bâtiments mais il faudra également bien évaluer le coût des travaux dans les locaux qui ne nous appartiennent plus. Nous essayons de rester positifs car nous connaissons votre capacité à négocier, mais nous restons néanmoins très attentifs parce que nous risquons d'être les dindons de la farce à moyen terme. Nous serons vigilants vis-à-vis de RFF également. »

**Pascal IMBER** précise que la Déclaration d'Utilité Publique qui avait été lancée pour la réalisation de cette voie stipulait qu'elle n'était valable que si les travaux démarraient à une date donnée. Ces travaux n'ayant pas démarrés, l'État sera obligé de refaire une DUP et de redémarrer toute la procédure.

**Monsieur le Maire** : « Notre atout est que RFF veut absolument conserver l'ensemble des terrains et des bâtiments qu'ils ont acquis et qui les rend propriétaires aujourd'hui de la quasi-totalité du tracé qui était prévu. Si demain le projet se débloque, ils seront effectivement obligés de refaire une procédure, par contre ils seront déjà propriétaires des terrains et cela permettra d'accélérer le dossier. Vous avez raison de souligner la question des travaux, très raisonnables concernant les locaux du foot, mais il n'en sera pas de même concernant le tennis club. J'ai été très surpris en arrivant aux affaires de la commune, qu'aucune étude détaillée n'existait concernant la structure du bâtiment du tennis qui pose quelques problèmes. Nous sommes entrain d'en faire réaliser une pour savoir si nous allons réinvestir dans ce bâtiment ou non. Si la structure permet une réhabilitation, nous mettrons RFF devant ses responsabilités en tant que propriétaire du bâtiment. Voilà ce que je peux vous dire par rapport à ce dossier. »

**Noël MILLAIRE** : « J'aimerais clarifier notre position par rapport à l'intervention de Gabriel KLEM sur la Basilique. Notre groupe s'était engagé, dans le cadre de la campagne municipale de mars dernier, à réaliser du plus urgent au moins urgent les travaux nécessaires à la rénovation de la charpente et de la couverture de notre Basilique. Nous avons pensé réaliser ces investissements entre 2015 et 2019, en les étalant. Il est bien évident que le budget n'est pas extensible et que nous sommes certains que nous arriverons à brancher les gouttières non pas vers la Doller, mais plutôt vers une réserve enterrée ce qui permettra d'arroser nos fleurs avec de la bonne eau de pluie. »

**Monsieur le Maire** : « Nous n'oublions bien entendu pas la toiture de l'église, mais je vous rappelle que c'est après les élections du mois de mars que l'État a pris la décision de sabrer les dotations aux communes. Nous sommes donc bien obligés de revoir un certain nombre de nos projets d'investissements. La rénovation de la toiture de l'église le plus rapidement possible était également l'une de nos priorités et sans la suppression de la dotation de 1 675 000 € par l'État sur le mandat, nous aurions pu financer une bonne partie des travaux. Nous sommes donc obligés de faire des choix et donnons effectivement priorité à l'école ainsi qu'à la voirie du Frohmatten pour ne pas perdre la subvention du Conseil Général, comme je vous l'ai expliqué tout à l'heure. Cette voirie, toutes subventions déduites, reviendra entre 300

et 400 000 € à la commune, ce qui représente un investissement moyen. Rien à voir avec le budget prévu pour la Basilique : 2,7 millions, avec très peu de subventions.

J'ai annoncé au Conseil de Fabrique que les travaux seront étalés sur une période allant entre six et huit ans et nous attendons les résultats du cabinet d'études pour les urgences et ce qu'il faudra rénover en premier. C'est une contrainte et nous aurions également préféré intervenir d'une manière plus globale, mais c'est impossible budgétairement et le Conseil de Fabrique en est bien conscient. La première partie des travaux débutera en 2016. »

**Benoît MÉNY** demande quelle est la quote-part du Conseil de Fabrique pour l'éclairage intérieur de la Basilique.

**Monsieur le Maire** : « Aucune quote-part n'est prévue, mais le Conseil de Fabrique a pris l'engagement de faire un certain nombre de manifestations et de lancer une souscription qui sera reversée à la commune, sur l'exemple de ce qui s'était fait pour la rénovation de la statue de la Vierge. L'un de vos anciens colistiers qui fait également partie du conseil de fabrique a approuvé ce projet. »

**Benoît MÉNY** : « C'est entériné sans être écrit nulle part, mais y a-t-il un accord ? »

**Monsieur le Maire** : « Il y a un accord verbal consigné dans un compte rendu, mais le Conseil de Fabrique étant une association culturelle, n'a pas à le communiquer publiquement. Vous connaissez Monsieur Gérard Schmitt, le président du Conseil de Fabrique, certainement mieux que moi et je vous invite à lui demander confirmation de ce que je vous ai annoncé. »

Monsieur le Maire passe au vote des différents budgets.

**Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Rémy NEUMANN, Maire, après s'être fait présenter les différents comptes, décide d'arrêter le Budget Primitif de la Commune pour 2015 aux montants suivants :**

- **Total des dépenses : 9 916 320,- €**
  - dépenses d'investissement : 5 047 800,- €
  - dépenses de fonctionnement : 4 868 520,- €
  
- **Total des recettes : 9 916 320,- €**
  - recettes d'investissement : 5 047 800,- €
  - recettes de fonctionnement : 4 868 520,- €

**Le budget est voté par nature et par chapitre (nomenclature M14 des communes de plus de 3 500 habitants) en section de fonctionnement et par opérations en section d'investissement.**

**La section d'investissement du Budget Primitif 2015 de la Commune est approuvée par 22 voix pour et 6 contre.**

**La section de fonctionnement du Budget Primitif 2015 de la Commune est approuvée à l'unanimité.**

### 3.1.4 Approbation du Budget Primitif 2015 du service Eau de Lutterbach

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Rémy NEUMANN, Maire, après s'être fait présenter les différents comptes, décide d'arrêter le Budget Primitif du service Eau pour 2015 aux montants suivants :

- **Total des dépenses : 341 100,- €**
  - dépenses d'investissement : 179 500,- €
  - dépenses d'exploitation : 161 600,- €
  
- **Total des recettes : 341 100,- €**
  - recettes d'investissement : 179 500,- €
  - recettes d'exploitation : 161 600,- €

Le budget est voté par chapitre (nomenclature M49) tant en section d'investissement qu'en section d'exploitation.

Le service Eau est assujéti à la TVA.

Le Budget Primitif du service Eau 2015 est adopté à l'unanimité.

### 3.1.5 Vote des tarifs communaux pour 2015

Il est proposé au conseil municipal un tableau regroupant l'ensemble des tarifs pratiqués pour 2015 : cf tableau des tarifs communaux.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité.

désignation	date d'effet 2014	tarif 2014	date d'effet 2015	tarif 2015	observation	clé d'évolution
<b>utilisation du domaine public</b>						taux d'inflation 2013 : 0,9 %
droit de place au marché						
. avec abonnement	01/01/2014	1,22 €	01/01/2015	1,23 €	par mètre linéaire / jour	
. sans abonnement	01/01/2014	1,63 €	01/01/2015	1,64 €	par mètre linéaire / jour	
autres utilisations du domaine public						
. À l'année (terrasse, mobilier, etc...)	01/01/2014	4,00 €	01/01/2015	4,04 €	par m <sup>2</sup> /an	
. Ponctuellement (manège, chapiteau, vente de sapins, ventes au déballage, etc...)	01/01/2014	1,50 €	01/01/2015	1,51 €	par m <sup>2</sup> /jour	
étang du Wehr						selon DCM du 24/9/2007
caution pour les badges d'accès rue Foch	01/01/2014	20,00 €	01/01/2015	20,00 €		
opérateurs de communication						
. gaines et câbles en souterrain	01/01/2014	40,40 €	01/01/2015	40,40 €	encadré par décret du 27/12/2005 par km et par artère / an	moyenne des 4 dernières valeurs trimestrielles de l'index général relatif aux travaux publics (TP01) selon évolution de l'index
. gaines et câbles en aérien	01/01/2014	53,87 €	01/01/2015	53,87 €	par km et par artère / an	selon évolution de l'index

. installations autres que les stations radioélectriques	01/01/2014	26,94 €	01/01/2015	26,94 €	par m <sup>2</sup> / an	selon évolution de l'index
transport et distribution d'électricité	01/01/2014	1 511,00 €	01/01/2015	1 511,00 €		index 2014 : (0,381 * population - 1204)*1,2728
transport et distribution de gaz . forfait	01/01/2014	100,00 €	01/01/2015	100,00 €	par distributeur	index de l'ingénierie de l'année précédente publié au bo du ministère des transports
. ouvrages de transport et de distribution	01/01/2014	0,04 €	01/01/2015	0,40 €	par mètre linéaire/an	index 2014 : ((0,035*longueur)+ 100)*1,15
<b>utilisation des installations sportives</b>						<b>taux d'inflation 2013 : 0,9 %</b>
. terrain de football	01/01/2014	5,00 €	01/01/2015	5,05 €	par heure	
. espace sportif	01/01/2014	31,62 €	01/01/2015	31,90 €	par heure	
. locaux et sanitaires stade	01/01/2014	729,50 €	01/01/2015	736,07 €	par an	
salle associative espace sportif						
. journée	01/01/2014	72,72 €	01/01/2015	73,37 €		
. demi journée	01/01/2014	44,78 €	01/01/2015	45,18 €		
. supplément chauffage en hiver	01/01/2014	14,68 €	01/01/2015	14,81 €		
gymnase Cassin						
. journée	01/01/2014	94,86 €	01/01/2015	95,71 €		
. demi journée	01/01/2014	47,43 €	01/01/2015	47,86 €		
. supplément chauffage en hiver	01/01/2014	75,38 €	01/01/2015	76,06 €		
<b>location de salles communales</b>						<b>taux d'inflation 2013 : 0,9 %</b>
espace associatif						
. journée	01/01/2014	47,43 €	01/01/2015	47,86 €		
. demi-journée	01/01/2014	29,17 €	01/01/2015	29,43 €		
. supplément chauffage en hiver	01/01/2014	9,59 €	01/01/2015	9,68 €		
Dorffhus, 50 rue A. Briand						
. journée	01/01/2014	37,74 €	01/01/2015	38,08 €		
. demi-journée	01/01/2014	19,48 €	01/01/2015	19,66 €		
. supplément chauffage en hiver	01/01/2014	9,79 €	01/01/2015	9,88 €		
Salle des Brasseurs, 6 rue du Houblon						
. journée	01/01/2014	188,50 €	01/01/2015	190,20 €		
. demi-journée	01/01/2014	94,86 €	01/01/2015	95,71 €		
. supplément chauffage en hiver	01/01/2014	75,38 €	01/01/2015	76,06 €		
. supplément chauffage en intersaison	01/01/2014	39,98 €	01/01/2015	40,34 €		
<b>concessions au cimetière</b>						
. tombe simple 15 ans	01/01/2014	150,00 €	01/01/2015	150,00 €		
. tombe simple 30 ans	01/01/2014	300,00 €	01/01/2015	300,00 €		
. tombe multiple 15 ans						
. tombe multiple 30 ans						
. urne 15 ans	01/01/2014	70,00 €	01/01/2015	70,00 €		
. urne 30 ans	01/01/2014	140,00 €	01/01/2015	140,00 €		
. tombe d'enfant de - 12 ans pour 15 ans	01/01/2014	50,00 €	01/01/2015	50,00 €		
. tombe d'enfant de - 12 ans pour 30 ans	01/01/2014	100,00 €	01/01/2015	100,00 €		
. taxe de création de caveau	01/01/2014	1 795,06 €	01/01/2015	1 795,06 €		
. concession caveau	01/01/2014		01/01/2015			
					tarif de base 15 ans * nombre de tombes tarif de base 30 ans * nombre de tombes	
					tarif d'une tombe simple ou double selon le cas	

<b>colombarium</b>						
. case pour 15 ans	01/01/2014	600,00 €	01/01/2015	600,00 €		
. case pour 30 ans	01/01/2014	1 200,00 €	01/01/2015	1 200,00 €		
. Plaque nominative	01/01/2014	75,00 €	01/01/2015	75,00 €		
. jardin ou vasque du souvenir	01/01/2014	gratuit	01/01/2015	gratuit		
<b>véhicules</b>						
. vespacar	01/01/2014	5,71 €	01/01/2015	5,76 €	l'heure	taux d'inflation 2013 : 0,9 %
. clio, express, kangoo	01/01/2014	6,63 €	01/01/2015	6,69 €	l'heure	
. fourgon master, trafic	01/01/2014	8,57 €	01/01/2015	8,65 €	l'heure	
. fourgon mascott	01/01/2014	12,34 €	01/01/2015	12,45 €	l'heure	
. camion benne 19 t ou 9,5 t	01/01/2014	26,52 €	01/01/2015	26,76 €	l'heure	
. tracteur agraria, iseki	01/01/2014	13,26 €	01/01/2015	13,38 €	l'heure	
. tracteur agricole	01/01/2014	22,74 €	01/01/2015	22,94 €	l'heure	
<b>matériel</b>						
. compresseur	01/01/2014	9,69 €	01/01/2015	9,78 €	l'heure	taux d'inflation 2013 : 0,9 %
. tondeuse autoportée	01/01/2014	9,69 €	01/01/2015	9,78 €	l'heure	
. ramasseuse	01/01/2014	9,69 €	01/01/2015	9,78 €	l'heure	
. petit matériel (trancheuse, tondeuse, etc)	01/01/2014	2,86 €	01/01/2015	2,89 €	l'heure	
<b>insertions publicitaires (bulletin municipal)</b>					<b>impression quadrichromie</b>	
page entière						
3e de couverture						
. 1 édition	01/01/2014	1 125,61 €	01/01/2015	1 125,61 €		
. 2 édition	01/01/2014	1 500,38 €	01/01/2015	1 500,38 €		
. 3 édition	01/01/2014	1 875,45 €	01/01/2015	1 875,45 €		
. 4 édition	01/01/2014	2 063,02 €	01/01/2015	2 063,02 €		
4e de couverture						
. 1 édition	01/01/2014	1 312,83 €	01/01/2015	1 312,83 €		
. 2 édition	01/01/2014	1 687,91 €	01/01/2015	1 687,91 €		
. 3 édition	01/01/2014	2 250,56 €	01/01/2015	2 250,56 €		
. 4 édition	01/01/2014	2 531,87 €	01/01/2015	2 531,87 €		
demi page						
3e de couverture						
. 1 édition	01/01/2014	656,42 €	01/01/2015	656,42 €		
. 2 édition	01/01/2014	843,96 €	01/01/2015	843,96 €		
. 3 édition	01/01/2014	1 125,26 €	01/01/2015	1 125,26 €		
. 4 édition	01/01/2014	1 312,83 €	01/01/2015	1 312,83 €		
4e de couverture						
. 1 édition	01/01/2014	750,19 €	01/01/2015	750,19 €		
. 2 édition	01/01/2014	1 031,50 €	01/01/2015	1 031,50 €		
. 3 édition	01/01/2014	1 312,83 €	01/01/2015	1 312,83 €		
. 4 édition	01/01/2014	1 500,38 €	01/01/2015	1 500,38 €		
quart de page						
3e de couverture						
. 1 édition	01/01/2014	562,65 €	01/01/2015	562,65 €		
. 2 édition	01/01/2014	750,19 €	01/01/2015	750,19 €		
. 3 édition	01/01/2014	937,74 €	01/01/2015	937,74 €		
. 4 édition	01/01/2014	1 108,65 €	01/01/2015	1 108,65 €		
4e de couverture						
. 1 édition	01/01/2014	656,42 €	01/01/2015	656,42 €		
. 2 édition	01/01/2014	843,96 €	01/01/2015	843,96 €		
. 3 édition	01/01/2014	1 125,28 €	01/01/2015	1 125,28 €		
. 4 édition	01/01/2014	1 312,83 €	01/01/2015	1 312,83 €		
<b>location de bâtiments communaux</b>						
. centre médico-social	01/01/2014	3,55 €	01/01/2015	3,57 €	par mois et par mètre carré, surface de 85 m <sup>2</sup> ne sont plus loués actuellement	indice de référence des loyers du 2e trim. 2014 : 0,57 %
. garages, 47 rue A. Briand	01/01/2014		01/01/2015			
. tennis club	01/01/2014		01/01/2015			
. logement 69 rue A. Briand, RDC	01/07/2014	241,77 €	01/0/2015	240,10 €	par mois (par nécessité de service) + charges	indice de référence des loyers du 4e trim. 2014
. logement 69 rue A.	01/07/2014	196,78 €	01/07/2015	195,43 €		

Briand, 1er étage					de service) + charges	des loyers du 4e trim. 2014
. immeuble 47 rue A. Briand	01/07/2014	21,93 €	01/07/2015	21,93 €	par an (bail emphytéotique Mulhouse habitat)	indice de référence des loyers du 4e trim. 2014
. immeuble Brasserie	01/01/2014	54,84 €	01/01/2015	54,84 €	par an (bail emphytéotique somco)	pas de révision
. maison forestière	01/01/2014	5 792,98 €	01/01/2015	5 826,00 €	par an, participation des communes du triage	indice de référence des loyers du 2e trim. 2014 : 0,57 %
<b>location de terrains communaux</b>						
. 18 rue du Nonnenbruch (l'tty)	01/01/2014	25,12 €	01/01/2015	25,26 €	par an	indice de référence des loyers du 2e trim. 2014 : 0,57 %
. 20 rue du Nonnenbruch (Burgard)	01/01/2014	18,95 €	01/01/2015	19,06 €	par an	indice de référence des loyers du 2e trim. 2014 : 0,57 %
. 24 rue du Nonnenbruch (Laventin)	01/01/2014	23,75 €	01/01/2015	23,89 €	par an	indice de référence des loyers du 2e trim. 2014 : 0,57 %
. rue des Chevreuils	01/01/2014	12,41 €	01/01/2015	12,48 €	par an	indice de référence des loyers du 2e trim. 2014 : 0,57 %
<b>terrain d'accueil des gens du voyage</b>						
. 30 rue de Thann (7 places)	01/01/2014	24,29 €	01/01/2015	24,43 €	par an et place	indice de référence des loyers du 2e trim. 2014 : 0,57 %
<b>loyer de la chasse</b>						
. chasse communale	01/01/2014	2 449,92 €	01/01/2015	2 000,00 €	par an de 2015 à 2023	pas de révision
<b>travaux en régie</b>						
. Catégorie A	01/01/2014	37,75 €	01/01/2015	37,75 €	l'heure	calcul du coût réel/grade
. Technicien	01/01/2014	21,86 €	01/01/2015	21,86 €	l'heure	au taux moyen
. Rédacteur	01/01/2014	24,97 €	01/01/2015	24,97 €	l'heure	la valeur du point
. Agent de maîtrise	01/01/2014	21,02 €	01/01/2015	21,02 €	l'heure	n'a pas changé
. Adjoint technique principal 1ère et 2ème classe	01/01/2014	19,81 €	01/01/2015	19,81 €	l'heure	
. Adjoint technique 1ère et 2ème classe	01/01/2014	16,14 €	01/01/2015	16,14 €	l'heure	
. Adjoint administratif principal 1ère et 2ème classe	01/01/2014	19,72 €	01/01/2015	19,72 €	l'heure	
. Adjoint administratif 1ère et 2ème classe	01/01/2014	16,22 €	01/01/2015	16,22 €	l'heure	
. Frais de facturation de travaux en régie	01/01/2014	12 pour cent	01/01/2015	12 pour cent		
<b>photocopies</b>						
A4 noir	01/01/2014	0,055 €	01/01/2015	0,055 €		selon coûts réels des copies et du papier en 2014
A3 noir	01/01/2014	0,110 €	01/01/2015	0,110 €		
A4 couleur	01/01/2014	0,134 €	01/01/2015	0,134 €		
A3 couleur	01/01/2014	0,268 €	01/01/2015	0,268 €		
<b>Refacturation de frais de gestion</b>						
<b>Budget annexe du service eau :</b>						
. Frais de bureau et photocopies	01/01/2014	807,22 €	01/01/2015	814,48 €		taux d'inflation 2013 : 0,9 %
. Utilisation des équipements informatiques	01/01/2014	4 516,52 €	01/01/2015	4 557,17 €		
. Frais postaux et de télécommunications	01/01/2014	730,33 €	01/01/2015	736,90 €		
. Frais de transport et de mise à disposition de véhicules	01/01/2014	2 114,12 €	01/01/2015	2 133,15 €		

Syndicat intercommunal pour le fonctionnement du Collège : (convention)						
. Frais de bureau et photocopies	01/01/2014	1 960,36 €	01/01/2015	1 978,00 €		
. Utilisation des équipements informatiques	01/01/2014	1 172,39 €	01/01/2015	1 182,94 €		
. Frais postaux	01/01/2014	303,82 €	01/01/2015	306,55 €		
. Frais de télécommunications	01/01/2014	195,87 €	01/01/2015	197,63 €		
<b>bibliothèque</b>						
. carte perdue	01/01/2014	2,00 €	01/01/2015	2,00 €		
. livre en retard	01/01/2014	0,30 €	01/01/2015	0,30 €		

### 3.1.6 Crédits scolaire et subventions aux coopératives scolaires pour 2015

**Afin de clarifier l'attribution des dotations financières aux écoles et aux coopératives scolaires, il est proposé au conseil municipal d'adopter les montants suivants :**

#### I. Calcul des crédits :

	Taux 2015/élève	Elémentaire Cassin	Maternelle Cassin	Maternelle Forêt	Maternelle Chevreuils
Nombre d'élèves		350	78	42	44
1) Dotations					
Fonctionnement pédagogique	28,00	9 800,00	2 184,00	1 176,00	1 232,00
Investissement Cassin	2,55	892,50			
Achat d'un copieur		5 200,00			
Investissement maternelle (310 €/classe)			930,00	620,00	620,00
Supports d'allemand				50,00	50,00
Jeux de langage			70,00	70,00	70,00
Frais d'affranchissement				48,00	48,00
Frais de photocopies	500 copies	1 750,00	390,00	210,00	220,00
BCD : achat de livres		1 300,00			
BCD : fonctionnement		1 600,00			
Projet d'école		8 000,00			
Entretien matériel informatique		500,00			
Fonctionnement RASED		500,00			
<b>Total dotations</b>		<b>29 542,50</b>	<b>3 574,00</b>	<b>2 174,00</b>	<b>2 240,00</b>

2) Subventions versées aux coopératives scolaires ou USEP	Taux 2015/élève	Elémentaire Cassin	Maternelle Cassin	Maternelle Forêt	Maternelle Chevreuils
Subventions activités d'éducation artistique	4,90	1 715,00	382,20	205,80	215,60
Subventions classes vertes (selon tarif départemental, maximum 2/an, plafond de 1 650 € /classe)					
Subventions projets d'écoles maternelles (100 €/classe et 3 €/élève)			534,00	326,00	332,00
<b>Total subventions</b>		<b>1 715,00</b>	<b>916,20</b>	<b>531,80</b>	<b>547,60</b>

**La subvention jeunes licenciés sportifs (2,30 €/licencié) fera l'objet d'une délibération spécifique après versement de la part départementale.**

## II. Vote des subventions

**Le conseil municipal décide de verser les subventions suivantes :**

- **547,60 € à a coopérative scolaire de l'école maternelle Les Chevreuils,**
- **531,80 € à l'USEP de l'école maternelle La Forêt,**
- **la subvention à l'USEP Cassin ne sera pas versée en raison d'un trop perçu en 2014 de 3 300,- € (classes vertes non réalisées).**

**Cette dépense, soit 1 079,40 € sera imputée au compte 6574-0 du budget Commune 2015.**

**Cette délibération est approuvée à l'unanimité.**

### 3.1.7 Décision modificative n° 4 du Budget Commune 2014

**Il est proposé au conseil municipal d'apporter les modifications suivantes au budget communal 2014 :**

FONCTIONNEMENT					
RECETTES			DÉPENSES		
Compte	Libellé	Montant	Compte	Libellé	Montant
	<b>Total</b>	<b>0</b>		<b>Total</b>	<b>0</b>

INVESTISSEMENT					
RECETTES			DÉPENSES		
Compte	Libellé	Montant	Compte	Libellé	Montant
041-238-0	Avances versées sur commande d'immo. corporelles (ordre)	362 000	041-2318-0	Autres immo.corporelles en cours (ordre)	311 000
041-13248-0	Subvention m2A	-25 500	041-1325-0	Subvention m2A	25 500
			2312-18-8	Terrains	- 51 000
			238-19-8	Avances versées sur commande d'immo. corporelles	51 000
	<b>Total</b>	<b>336 500</b>		<b>Total</b>	<b>336 500</b>

Cette délibération est approuvée à l'unanimité.

## 3.2 SUBVENTIONS

### 3.2.1 Avance sur la subvention 2015 à l'Amicale du personnel communal de Lutterbach

Afin de participer aux frais de fonctionnement de l'Amicale du personnel communal et en particulier pour contribuer aux versements des primes liées au statut des agents (départs en retraite et médailles de service), Monsieur le Maire propose au conseil municipal de verser une avance de subvention pour l'exercice 2015 de 11 000,- €.

Le solde sera défini en fin d'année en fonction des réels besoins financiers de l'Amicale, selon les critères fixés à l'assemblée générale 2002 et fera l'objet d'une délibération complémentaire en fin d'année.

Cette dépense, soit 11 000,- €, sera imputée au compte 6574-0 du budget Commune 2015.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité.

### 3.2.2 Subvention pour un gala compétition Muaythai

Pascal IMBER présente la délibération.

L'association 2Cprod et 2C\* Academy arts martiaux et sports de combat organisent un gala compétition de Muaythai (boxe thai) le 11 janvier 2015 à l'Espace Sportif.

Il s'agira de mettre en opposition des pratiquants de boxe thaïlandaise locaux contre des boxeurs venant de toute la région Est, voire de l'international. C'est la troisième représentation de ce type à Lutterbach, les deux précédentes ayant connu un grand succès.

Le financement est partiellement assuré par une billetterie et des sponsors, ainsi que sur les fonds propres de l'association, mais aussi par une subvention du Conseil Général à hauteur de 800.- €.

L'association 2Cprod sollicite la commune pour un montant de 400.- €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal attribue à l'association 2Cprod, une subvention de 400,- €.

**Cette dépense, soit 400,- €, sera imputée au compte 6574-4 du budget Commune 2014.**

**Cette délibération est approuvée à l'unanimité.**

*3.2.3 Subvention pour la participation au 4L Trophy 2015 (annule et remplace la délibération du 29/09/2014)*

**Pascal IMBER** présente la délibération

**Le Trésorier de Mulhouse Couronne nous sollicite pour reprendre cette délibération en précisant le nom du bénéficiaire de la subvention.**

**Le 4L Trophy est un challenge humanitaire et sportif, ouvert aux étudiants et consiste en un raid automobile rassemblant plus de 1400 Renault 4L, soit 2800 étudiants sillonnant 10 jours durant le désert marocain afin d'apporter de l'aide à l'association « Enfants du désert » (pompes à eau, panneaux photovoltaïques, matériel scolaire).**

**Deux jeunes, dont un habitant de Lutterbach, participeront à l'édition 2015. Un budget de 7 890.- leur est nécessaire, comprenant notamment l'achat d'une 4L et sa préparation, ainsi que le coût de l'inscription au raid. Ils ont sollicité la commune pour une participation financière à leur projet.**

**Considérant l'origine lutterbachoise de l'un des deux candidats et l'objectif humanitaire de cette action, le conseil municipal décide de subventionner ce projet à hauteur de 1 000,- €. D'autres sponsors contribueront aussi au financement.**

**Cette subvention sera versée à Monsieur Martin HAEBERLÉ, trésorier de l'association « Les Poilus » (RIB : CCM Mulhouse St-Joseph 10278-03008-00020744101) sur justification de l'inscription effective au raid.**

**Cette dépense, soit 1 000,- €, sera imputée au compte 6574-0 du budget Commune 2015.**

**Cette délibération est approuvée à l'unanimité.**

*3.2.4 Subvention 2014 à l'association « l'Aire-Mômes »*

**L'association « l'Aire-Mômes » a pour objet de gérer un lieu d'accueil parents enfants (LAPE) dans les locaux de l'Espace Associatif de Lutterbach.**

**La compétence petite enfance a été déléguée à la m2A depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2012, mais l'association mène des actions locales susceptibles d'être financées au titre du CUCS (contrat urbain de cohésion sociale) à la condition que la commune fasse le même effort.**

**Il est proposé de verser à l'association « l'Aire-Mômes » une subvention de 6 200.- € pour ses actions relevant du CUCS au titre de 2014.**

**Cette dépense, soit 6 200,- € sera imputée au compte 6574-5 du budget Commune 2014.**

**Cette délibération est approuvée à l'unanimité.**

### 3.2.5 Subvention pour séjour scolaire au collège René SCHIKELE

Céline GERBEAUX présente la délibération.

**Un habitant de Lutterbach, scolarisé au collège René SCHIKELE de Saint-Louis va participer à un voyage scolaire à Paris du 26 au 28 janvier 2015.**

**Le conseil municipal décide de subventionner cet élève au même tarif que le Conseil Général, soit 13,- € par nuitée et par personne en centre A (soit 13,- € x 3 jours x 1 personne = 39,- €).**

**Cette dépense, soit 39,- €, sera versée à l'intendant du collège René SCHIKELE sur présentation d'un justificatif de la participation effective de cet élève au séjour.**

**Cette dépense, soit 39,- €, sera imputée au compte 6574-2 du budget Commune 2015.**

**Cette délibération est approuvée à l'unanimité.**

## 3.3 PERSONNEL

*Néant*

## 4. SERVICE TECHNIQUE

### 4.1 Convention avec le Service des Eaux de la Ville de Mulhouse

Henri NOBEL présente la délibération.

**La Ville de Mulhouse a engagé en 2006 le renforcement et le renouvellement de la conduite d'amenée d'eau des puits de captage de Reiningue. Une dernière tranche de travaux a été réalisée et concerne le tronçon de la rue du Général de Gaulle entre la bretelle de l'autoroute A 36 et la rue de la Liberté.**

**Suite à la pose de cette canalisation, un réaménagement des espaces verts et de l'éclairage public est nécessaire.**

**Une convention entre la commune et la Ville de Mulhouse fixe les modalités techniques et financières des travaux indispensables à la réfection des espaces publics et du mobilier de la commune de Lutterbach.**

**Cette convention estime le coût global des travaux à 92 880 € HT, le montant à la charge de la Ville de Mulhouse est estimé à 13 562,50 € HT.**

**Après délibération, le conseil municipal décide :**

- **d'approuver la convention selon modèle ci-joint,**
- **autorise Monsieur le Maire ou son représentant à la signer.**

**Cette délibération est approuvée à l'unanimité.**

#### 4.2 Convention de conseil en énergie avec l'ALME

**La facture énergétique annuelle pour les communes de m2A avoisine les 10 millions d'euros, soit en moyenne 40 €/habitant, c'est-à-dire que c'est un enjeu non négligeable.**

**m2A et certaines des communes membres ont engagé diverses actions visant à réduire les consommations d'énergie sur les bâtiments communaux ou intercommunaux. Cependant, la taille d'un certain nombre de communes sur le territoire permet rarement d'acquérir ces compétences techniques en interne dans le domaine de l'Énergie.**

**Dans le cadre du Plan Climat Territorial, l'ADEME et m2A confient à l'Agence Locale pour la Maîtrise de l'Énergie de Mulhouse le portage d'un dispositif de conseiller en énergie partagé. Cette mission, dont le démarrage a été effectif en juin 2013, se déroulerait suivant les modalités suivantes :**

**Les prérequis à l'engagement :**

- **L'engagement portera sur une période de trois ans. Une convention sera signée entre la collectivité et l'ALME.**
- **Chaque commune adhérente définira les projets pour lesquels elle souhaite mettre à contribution le conseiller en énergie partagé.**

**Le fonctionnement du service :**

- **Les missions du conseiller portent sur l'accompagnement des collectivités dans leur démarche de maîtrise de l'énergie (conseils, assistance technique, suivi des travaux et performances ...). Le conseiller prendra part au réseau national des Conseillers en Énergie Partagé animé par l'ADEME.**
- **Un nombre de jours de travail du conseiller sera attribué à chaque collectivité adhérente.**
- **Le poste est subventionné par l'ADEME et la Région Alsace durant trois ans.**

**Il est proposé au conseil municipal de conformer sa volonté de participer au dispositif.**

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré :**

- **décide d'adhérer au dispositif de Conseiller en Énergie Partagé porté l'ALME Mulhouse pour une durée de trois ans,**
- **autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention à intervenir.**

**Cette délibération est approuvée à l'unanimité.**

#### 4.3 Acquisition et incorporation dans le Domaine Public d'une parcelle rue du 11 Novembre (M. Memheld)

**Francis WIRA** présente les deux délibérations qui suivent.

**Monsieur Christophe MEMHELD est propriétaire d'une parcelle section 01 n° 136/4 avec 0,27 are, faisant actuellement partie de la rue du 11 Novembre.**

**Monsieur MEMHELD a accepté l'offre d'acquisition par la commune de la parcelle au prix de l'euro symbolique, les frais étant à la charge de la commune.**

**Cette parcelle, après acquisition sera incorporée dans le Domaine Public après élimination du Livre Foncier.**

**Il est proposé au conseil municipal :**

- **de donner une suite favorable à l'acquisition de cette parcelle au prix de l'euro symbolique,**
- **de charger Maître Catherine JOURDAIN, notaire à Mulhouse, de rédiger l'acte à venir, aux frais de la commune,**

- de charger Monsieur le Maire ou son représentant de signer l'acte au nom de la commune de Lutterbach,
- de solliciter l'inscription au Livre Foncier de la parcelle acquise, puis son élimination du fait de l'incorporation dans le Domaine Public.

**Cette délibération est approuvée à l'unanimité.**

#### *4.4 Acquisition et incorporation dans le Domaine Public d'une parcelle rue du 11 Novembre (Association « La Pierre et l'Enfant »)*

L'association « La Pierre et l'Enfant », association immobilière pour le développement de la pédagogie Rudolf Steiner-Waldorf dans la région mulhousienne, est propriétaire d'une parcelle section 01 n° 132/4 avec 0,70 are, faisant actuellement partie de la rue du 11 Novembre.

L'association « La Pierre et l'Enfant » a accepté l'offre d'acquisition par la commune de la parcelle au prix de l'euro symbolique, les frais étant à la charge de la commune.

Cette parcelle, après acquisition sera incorporée dans le Domaine Public après élimination du Livre Foncier.

**Il est proposé au conseil municipal :**

- de donner une suite favorable à l'acquisition de cette parcelle au prix de l'euro symbolique,
- de charger Maître Catherine JOURDAIN, notaire à Mulhouse, de rédiger l'acte à venir, aux frais de la commune,
- de charger Monsieur le Maire ou son représentant de signer l'acte au nom de la commune de Lutterbach,
- de solliciter l'inscription au Livre Foncier de la parcelle acquise, puis son élimination du fait de l'incorporation dans le Domaine Public.

**Cette délibération est approuvée à l'unanimité.**

## **5. SERVICE ANIMATION**

*Néant*

## **6. DIVERS**

**Monsieur le Maire** remet à chaque conseiller municipal une « climat box » comme cadeau de fin d'année en précisant : « Nous avons souhaité modifier la formule qui consistait à organiser un repas après le dernier conseil municipal de l'année. En tant qu'assesseur à la m2A, je travaille avec Jo Spiegel sur le thème de la transition énergétique et grâce à cette box vous aurez plein d'astuces et de bon plans pour réaliser des économies d'énergie chez vous. Vous y trouverez également une ampoule led, des prises télécommandées, un réducteur de débit d'eau et un échantillon d'isolation. »

**Jean-Paul WEBER** annonce que l'association INSEF a été chargée de la réparation de deux passerelles en bois en forêt et les a munies de rambardes de protection. Tous les promeneurs et les personnes âgées en particulier peuvent à nouveau franchir ces fossés en toute sécurité.

**Jean-Paul MARJOLLET** apporte une correction à une information qui paraîtra dans le prochain bulletin municipal : la date annoncée pour la commémorative de la libération de Lutterbach, le mardi 20 janvier, est erronée. La manifestation se déroulera le dimanche 18 janvier 2015. Un flyer à la bonne date sera distribué dans les boîtes aux lettres. Jean-Pol Marjollet remercie d'avance chacun pour sa participation.

**Gabriel KLEM** : « Monsieur le Maire, certains élus d'EAL ont appris grâce à des flyers distribués dans les boîtes aux lettres, qu'une nouvelle manifestation intitulée "Brasseurs d'Etoiles" était organisée le dimanche 7 décembre dernier. Certainement une bonne idée en attendant que la micro brasserie puisse revivre un jour, mais également une surprise pour notre groupe car dans le programme de la journée était indiqué "Rencontre apéritif avec les élus". Contrairement aux autres événements qui se produisent à Lutterbach, nous n'avons été destinataires d'aucune information de la part de la municipalité. Est-ce un simple oubli ou l'apéritif concernait-il uniquement les élus de la majorité ? »

**Benoît MENY** : « Vous avez mis sur pied cette manifestation "Brasseurs d'Etoiles". Au vu du budget de fonctionnement que nous venons de voter, cet événement semble appelé à être pérennisé. En tant que membre de la commission "Animation de la cité", je ne me souviens pas que nous en ayons parlé et pour cause : il s'avère que cette commission ne s'est jamais réunie ! Je vous rappelle votre déclaration dans le bulletin municipal n° 52 : "Nous nous engageons à faire fonctionner véritablement les cinq commissions qui se réuniront au minimum une fois par trimestre." Trouvez-vous que votre promesse est tenue ? Et je rajoute que ce soit clair : personne n'est visé précisément. »

Monsieur le Maire donne la parole à **Vincent SCHERRER**, responsable de la manifestation : « Je vous présente mes excuses pour cet oubli parce qu'il est tout à fait normal que tous les élus soient systématiquement invités aux manifestations de la commune. Je suis vraiment désolé de ce loupé dans la communication qui provient me semble-t-il de ma boîte mail. En effet, je pensais avoir invité tout le monde à participer à l'organisation de la manifestation si le souhait existait, de même qu'aux stammtisch organisés les mardis soir à 18 h 30. »

**Monsieur le Maire** : « Mea culpa, je vous présente les excuses de notre équipe, il s'agit d'une erreur de jeunesse. Dès demain un groupe de contact réunissant l'ensemble du conseil municipal sera créé. »

**Pascal IMBER** : « Nous nous étions effectivement engagés dans notre tribune à réunir les commissions tous les trimestres. C'est déjà le cas pour certaines et un peu plus compliqué pour d'autres. J'en prends acte pour la commission gouvernance qui ne s'est pas encore réunie, même si un travail a été mené depuis le début de notre mandat pour y apporter des choses concrètes et précises. C'est un peu la même chose pour mes collègues, nous n'avons pas souhaité réunir des commissions sans les avoir étayées au préalable et avoir pris pied dans cette maison. Nous prenons l'engagement, à partir de 2015, de réunir ces commissions tous les trimestres comme nous l'avions promis. »

**Benoît MENY** : « J'entends bien, et j'ai personnellement toujours été contre le fait de réunir des commissions lorsqu'il n'y a rien à dire. Mais concernant la nouveauté que représente cette manifestation qui est une belle initiative, il n'y a aucune critique là-dessus, nous aurions juste aimé avoir l'information, sans nécessairement passer par une commission. »

**Monsieur le Maire :** « Mea culpa sur les deux points. Dès demain une boîte mail pour l'ensemble des élus sera créée et vous serez destinataires de toutes les invitations. J'en profite pour vous demander si vous avez des informations concernant l'association Lutterb'accueil qui organisait la crémation des sapins. »

**Roland KRIEGEL :** « Monsieur le Maire il me semble que les membres de cette association souhaitent demander sa dissolution et je pense pas qu'une crémation de sapins soit au programme. »

**Monsieur le Maire :** « J'en prends note. Je vous rappelle quand même que c'est une association qui a demandé son affiliation à l'OMSAP et que la moindre des choses serait de l'en informer. »

**Roland KRIEGEL :** « Il me semble que le courrier a été déposé au tribunal et que la somme que la commune avait allouée à l'association pour son démarrage lui sera reversée. »

**Pascal IMBER :** « Je confirme qu'en tant que président de l'OMSAP je n'ai aucune information sur la dissolution de cette association. Si tel devait effectivement être le cas, je vous prie de demander au président de Lutterb'accueil de me le faire savoir officiellement afin que je puisse relayer l'information au prochain comité directeur de l'OMSAP. »

**Maurice BABILON** demande des informations sur les manifestations prévues à l'occasion du 70<sup>ème</sup> anniversaire de la libération de Lutterbach et signale que le groupe En Avant Lutterbach est prêt à s'impliquer.

**Monsieur le Maire :** « Je passe la parole à Jean-Pol MARJOLLET qui est chargé d'organiser cette manifestation et a déjà orchestré de nombreuses réunions avec Pfastatt, l'UNC et le Souvenir Français. »

**Jean-Pol MARJOLLET** confirme que les réunions s'enchaînent et que toutes les informations relatives à cette commémoration figureront dans le prochain bulletin municipal. Tous les élus seront invités à y participer.

**Gabriel KLEM :** « Un dernier point concernant la navette gratuite permettant aux personnes de Lutterbach qui sont sans moyen de transport de faire leurs courses au SUPER U de Pfastatt. C'était une expérience à tenter et nous y sommes tout à fait favorables. Hélas, force est de constater qu'aujourd'hui la moyenne varie entre une et cinq personnes et le patron du SUPER U qui est un ami de longue date m'a dit qu'il devait arrêter les frais, la location d'un bus et la mobilisation d'un chauffeur devenant trop coûteux. Notre groupe a une suggestion à faire : le minibus de la commune, dont la location est financée partiellement par le Super U de Pfastatt, conduit par un élu de la commune, pourrait emmener les personnes souhaitant se rendre à cette grande surface de manière encore beaucoup plus souple. Les inscriptions se feraient à la mairie avec possibilité de récupérer les personnes à des points de rencontre plus pratiques. De plus, les personnes à faible mobilité auraient davantage de temps pour leurs achats au lieu d'être limitées à une heure. Ce serait également une occasion pour les annonceurs et financeurs de la location de ce minibus de faire voir leur publicité. Bien entendu cette suggestion n'est qu'une solution intermédiaire dans l'attente d'une solution pérenne avec l'ouverture d'un commerce de proximité. »

**Monsieur le Maire :** « Je suis ravi que vous ayez des contacts avec Monsieur Dumel et je vous rassure, nous aussi ! Je vous rappelle que c'est nous qui avons suggéré de trouver une solution pour les personnes âgées de Lutterbach et que durant tout votre mandat précédent aucune réponse n'a été apportée. À la suite de notre demande, Monsieur Dumel s'était proposé de

mettre en place cette solution qui lui coûte effectivement trop cher au vu du peu de personnes qui utilisent la navette. Il nous a informés tout récemment qu'il "arrêtait les frais" au 31 décembre, mais le bulletin municipal étant déjà chez l'imprimeur, cette information n'y figurera pas. Nous réfléchissons à une solution de remplacement et celle que vous venez d'évoquer est une piste. L'idéal serait bien entendu de trouver un candidat pour la supérette et nous continuons à travailler sur ce dossier, notamment avec la SERM.

A ce propos, vous avez peut-être vu que le restaurant-doner qui était dans l'ex local ED a vidé les lieux, le tribunal ayant résilié son bail suite aux nombreux impayés de loyer.

Nous espérons à présent pouvoir avancer sur ce dossier, mais en attendant nous essaierons de trouver une solution pour les quelques personnes qui souhaitent aller faire leurs courses soit à Super U, soit à Intermarché, parce que nous ne pouvons pas privilégier un magasin par rapport à un autre. Si la commune devait prendre en charge le système mis en place par Monsieur Dumel, cela représenterait 2 500 € par trimestre pour 5 utilisateurs, donc trop cher. Nous espérons trouver une autre solution. »

**Gabriel KLEM** : « Notre groupe EAL souhaite à Monsieur le Maire, à ses adjoints, à tous les conseillers municipaux, ainsi qu'aux fonctionnaires de la commune qui participent à la bonne organisation des réunions du conseil municipal et aux concitoyens présents, de joyeuses fêtes de fin d'année. Que dans ces moments de retrouvailles en famille et entre amis, la joie, la paix et l'amour soient dans votre cœur et dans celui de tous ceux que vous aimez ! »

Gabriel KLEM est chaleureusement applaudi.

**Monsieur le Maire** : « Je vous remercie pour ces paroles. Je m'y associe en totalité en vous souhaitant à toutes et à tous d'agréables fêtes de fin d'année. Je vous rappelle qu'il n'y aura pas de vœux du maire pour des raisons d'économie budgétaire, par contre les vœux au personnel auront lieu le 13 janvier à 16 h et l'ensemble des élus sera invité. Joyeux Noël à tous et une très belle année 2015. »

Monsieur le Maire lève la séance publique à 20 h 50.

Lutterbach, le 17 février 2015

Le secrétaire de séance,

Francis WIRA,  
directeur général des services

Rémy NEUMANN,  
maire

**Tableau des signatures  
pour l'approbation du procès-verbal des délibérations  
du conseil municipal de la Commune de Lutterbach  
de la séance du 15 décembre 2014**

ORDRE DU JOUR :

1. DIRECTION GENERALE

- 1.1 APPROBATION DES PROCÈS VERBAUX DES RÉUNIONS PUBLIQUES DES 22 et 29 septembre 2014
- 1.2 DÉCISIONS DU MAIRE PRISES EN VERTU DES DÉLÉGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL (article Néant)
- 1.3 INFORMATIONS PORTÉES À LA CONNAISSANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
  - 1.3.1 Communication du rapport de la Chambre Régionale des Comptes concernant la SERM
- 1.4 AFFAIRES INTERCOMMUNALES
  - 1.4.1 Approbation des statuts du SIFOREM
- 1.5 ENSEIGNEMENT  
Néant
- 1.6 AFFAIRES GÉNÉRALES  
Néant

2. SERVICE ACTION SOCIALE ET SOLIDARITE

- 2.1 Avance sur la subvention 2015 à l'association INSEF
- 2.2 Avance sur la subvention 2015 à l'association INSEF-INTER
- 2.3 Avance sur la subvention 2015 au CCAS

3. SERVICE RESSOURCES

3.1 FINANCES

- 3.1.1 Taux d'imposition des taxes locales pour l'exercice 2015
- 3.1.2 Montant de la surtaxe sur le prix de l'eau pour 2015 (part communale)
- 3.1.3 Approbation du Budget Primitif 2015 de la Commune de Lutterbach
- 3.1.4 Approbation du Budget Primitif 2015 du service Eau de Lutterbach
- 3.1.5 Vote des tarifs communaux pour 2015
- 3.1.6 Crédits scolaires et subventions aux coopératives scolaires pour 2015
- 3.1.7 Décision modificative n° 4 du Budget Commune 2014

3.2 SUBVENTIONS

- 3.2.1 Avance sur la subvention 2015 à l'Amicale du personnel communal de Lutterbach
- 3.2.2 Subvention pour un gala compétition Muaythai
- 3.2.3 Subvention pour la participation au 4L Trophy 2015 (annule et remplace la délibération du 29/09/2014)
- 3.2.4 Subvention 2014 à l'association « l'Aire-Mômes »
- 3.2.5 Subvention pour séjour scolaire au collègue René SCHIKELE

3.3 PERSONNEL

Néant

Suite du  
**Tableau des signatures**  
**pour l'approbation du procès-verbal des délibérations**  
**du conseil municipal de la Commune de Lutterbach**  
**de la séance du 15 décembre 2015**

4. SERVICE TECHNIQUE

- 4.1 Convention avec le Service des Eaux de la Ville de Mulhouse
- 4.2 Convention de conseil en énergie avec l'ALME
- 4.3 Acquisition et incorporation dans le Domaine Public d'une parcelle rue du 11 novembre (M. Memheld)
- 4.4 Acquisition et incorporation dans le Domaine Public d'une parcelle rue du 11 novembre (Association « La Pierre et l'Enfant »)

5. SERVICE ANIMATION

Néant

6. DIVERS

Suite du  
**Tableau des signatures**  
**pour l'approbation du procès-verbal des délibérations**  
**du conseil municipal de la Commune de Lutterbach**  
**de la séance du 15 décembre 2014**

Nom et Prénom	Qualité	Signature	Procuration
NEUMANN Rémy	Maire		
IMBER Pascal	1 <sup>er</sup> Adjoint		
WILHELM Evelyne	2 <sup>ème</sup> Adjointe		
GERBEAUX Céline	3 <sup>ème</sup> Adjointe		
MARJOLLET Jean-Pol	4 <sup>ème</sup> Adjoint		
WEBER Jean-Paul	5 <sup>ème</sup> Adjoint		
GUTH Frédéric	1 <sup>er</sup> Conseiller municipal délégué	Procuration donnée à Rémy NEUMANN	
NOBEL Henri	2 <sup>ème</sup> Conseiller municipal délégué		
GRAIN Chantal	3 <sup>ème</sup> Conseillère municipale déléguée		
GRILLETTA Mattéo	4 <sup>ème</sup> Conseiller municipal délégué		
BANCELIN Martine	5 <sup>ème</sup> Conseillère municipale déléguée		
VOLTZ-DEGLIN Nathalie	6 <sup>ème</sup> Conseillère municipale déléguée		
EHRET Jean-Pierre	7 <sup>ème</sup> Conseiller municipal délégué		
SCHERRER Vincent	8 <sup>ème</sup> Conseiller municipal délégué		

Suite du  
**Tableau des signatures**  
**pour l'approbation du procès-verbal des délibérations**  
**du conseil municipal de la Commune de Lutterbach**  
**de la séance du 15 décembre 2014**

HERZOG Michèle	Conseillère municipale		
TALARD Andrée	Conseillère municipale		
CARABIN Maëlle	Conseillère municipale	Absente non représentée	
SCHERRER Ghislaine	Conseillère municipale		
DREYFUS Thomas	Conseiller municipal		
FOURNIER Odile	Conseillère municipale	Procuration donnée à Jean-Pierre EHRET	
SCHWEBLEN Joseph	Conseiller municipal		
BORÉ Jacky	Conseiller municipal		
DANNER Michel	Conseiller municipal		
SCHMITT Sophie	Conseillère municipale	Procuration donnée à Gabriel KLEM	
KRIEGEL Roland	Conseiller municipal		
KLEM Gabriel	Conseiller municipal		
BABILON Maurice	Conseiller municipal		
MÉNY Benoît	Conseiller municipal		
MILLAIRE Noël	Conseiller municipal		

